



# ACSO ELECTRIC TOUR

organisée par l'Automobile Club du Sud-Ouest  
SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023

Bulletin à retourner à ACSO Section ELECTRIC, 8 Place des QUINCONCES 33000 BORDEAUX,  
avant le **15 septembre 2023 accompagné de son règlement.**

CONDUCTEUR		DÉJEUNER (entourer la réponse)	VÉHICULE	
NOM :		OUI / NON	N°IMMATRICULATION :	
Prénom :			MARQUE :	
Adresse :			MODÈLE :	
			ANNÉE :	
			ÉNERGIE :	
Téléphone :			Réservé à l'Organisation	
N° Permis :				
Délivré le :			KILOMÉTRAGE DÉPART (trip+conso Wh à 0):	
Préfecture :		KILOMÉTRAGE ARRIVÉE (relevé trip+conso Wh		
Signatures :		CONSUMMATION SUR LE PARCOURS	.....Wh	
PASSAGERS			Observations	
NOM :		OUI / NON		
Prénom :		OUI / NON		
NOM :		OUI / NON		
Prénom :		OUI / NON		
NOM :		OUI / NON		
Prénom :		OUI / NON		

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

MONTANT À RÉGLER:	PARTICULIER	CONCESSIONNAIRES, ENTREPRISES *
VOITURE + PILOTE	50€ **	500€ **
PASSAGER(S)	40 €	inclus
NOMBRE de PASSAGERS		4 MAXIMUM
<b>TOTAL À RÉGLER</b>	<b>50€ + .... x 40€ = .....</b>	<b>500 €</b>

**Nota:** les déjeuners seront pris au restaurant : La Guinguette du Port des Callonges à Saint-Ciers-sur-Gironde.

**Les règlements par chèque doivent être joints au bulletin d'engagement et libellés à l'ordre de ACSO.**

\* engagement 1ère voiture (par entreprise). Pour l'engagement de voitures supplémentaires, utiliser un bulletin/véhicule et se reporter au tarif des véhicules de particuliers.  
Pour les concessionnaires multimarques, un TARIF PRÉFÉRENTIEL est appliqué pour les véhicules de marque différente (200€ / véhicule inclus 2 passagers)

\*\* cf. Règlement

L'organisateur se réserve la possibilité d'annuler l'épreuve si le nombre d'engagés est inférieur à 20 à la date du 15 septembre 2023.  
Aucun règlement ne sera encaissé avant le 30 septembre 2023.